



## Louer un logement social loin de son travail

Par **karimm93300**, le **26/12/2014** à **18:35**

Bonjour,

Je travaille actuellement en CDI à Paris.

Pour une meilleure qualité de vie, je souhaite m'installer à Dijon avec ma femme et mes enfants et continuer à travailler à Paris  
(je compte effectuer des trajets quotidiens en TGV entre Dijon et Paris)

Puis-je prétendre à un logement social ou bien la commission d'attribution peut refuser estimant que mon lieu de travail est trop éloigné du logement demandé?

Je vous remercie par avance pour votre réponse,

Par **moisse**, le **26/12/2014** à **19:33**

Bonsoir,

Lorsque vous remplissez le dossier d'attribution, le lieu de travail n'est pas demandé.  
C'est votre employeur qui va être content de prendre en charge 50% de votre abonnement TGV.